

**PROCES-VERBAL DE LA 5EME SESSION DE LA
GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION
NIGERO-MALIENNE**

Niamey, 22-23 mai 2000

La Cinquième Session de la Grande Commission Mixte Nigéro-Malienne de Coopération s'est tenue à Niamey du 22 au 23 Mai 2000, sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs Nassirou Sabo, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République du Niger et Modibo Sidibé, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur de la République du Mali.

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur est accompagné d'une délégation de haut niveau composée de cadres civils et militaires. La liste des deux délégations ainsi que l'ordre du jour se trouvent en annexe au présent procès-verbal.

Dans leurs allocutions d'ouverture, les deux Chefs de délégations ont mis l'accent sur l'excellence des relations de fraternité et d'amitié existant entre les deux pays et ont souligné la nécessité de dynamiser et de diversifier leur coopération. Ils ont à cet égard, réaffirmé leur disponibilité respective à y œuvrer pleinement. Ils ont en outre évoqué les questions d'actualité sous-régionale et régionale.

Durant son séjour au Niger, Son Excellence Monsieur Modibo Sidibé, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur a été reçu en audience par :

- Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja, Président de la République du Niger, auquel il a transmis un message d'amitié et de fraternité de son frère, S.E.M Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali ;
- Son excellence Monsieur Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur Hama Amadou, Premier Ministre.

Au cours de leurs travaux, les deux délégations ont procédé à l'examen et à l'adoption de l'ordre du jour proposé. Sur cette base, les experts des deux pays ont créé deux Commissions afin de discuter sur les points relevant des domaines essentiels de la coopération bilatérale :

- La première Commission a traité des questions relatives à l'Intégration Economique Régionale, la Coopération Culturelle, Sportive et Sociale ;
- La deuxième Commission a examiné les questions relatives à la Coopération Administrative, la Sécurité Frontalière et les Affaires Consulaires.

es



I. INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

A. Finances

A.1. Douanes

1. Actualisation de la Convention d'assistance administrative mutuelle signée le 30 Janvier 1993

Les deux parties ont constaté la non application de la Convention pour la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières signée par les Directeurs Généraux des Douanes des deux pays.

En conséquence, la partie nigérienne a soumis à la partie malienne un nouveau projet de Convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière.

La partie malienne fera connaître les considérations que ce projet de texte lui inspire à la partie nigérienne dans les meilleurs délais.

2. Transit de bétail

Les deux parties se félicitent de l'existence de l'Accord en matière de transit de bétail entre les deux pays, signé le 12 Juillet 1988 à Bamako et, en application de l'article 8 dudit Accord, décident de l'améliorer en ses articles 3, 4 et 7 (paragraphe 2).

3. Transit de marchandises

Les deux parties se félicitent de l'état d'application du Protocole d'Accord sur le transit des marchandises entre les deux pays signé le 31 Octobre 1990 à Niamey et en application de son article 18, décident d'amender les articles 1(al. 4), 2 (al.1), et les articles 7, 8, 14, et 16.

4. Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA

La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA depuis le 1^{er} Janvier 2000, avec un désarmement tarifaire intégral dans les échanges intra-communautaires et une réduction importante de la fiscalité de porte en régime de droit commun, va accentuer les pertes de recettes douanières.

En gardant à l'esprit que l'Acte Additionnel n° 6/99 du 8 décembre 1999 fixe la durée du dispositif des compensations à six (6) ans à compter du 1^{er} Janvier 2000, il va s'en dire qu'après cette échéance le problème des déséquilibres budgétaires se posera avec plus d'acuité.

B

87

Dans cette perspective, le Mali et le Niger recommanderont à la Commission de l'UEMOA la prise en compte effective des mesures préalables prévues par le Traité de l'UEMOA à savoir :

- La réalisation d'études appropriées afin de dégager les mesures d'accompagnement propres à atténuer les effets du TEC sur le tissu industriel des Etats membres et sur l'évolution des prix à la consommation ;
- La réalisation des études actualisées de l'impact du TEC sur les finances publiques des Etats membres ;
- La mise en place des fonds structurels (énergie, mines, infrastructures routières, etc...) et l'affectation de ces fonds en tenant compte des déséquilibres financiers des pays membres ainsi que l'élaboration d'un véritable code de concurrence au sein de l'UEMOA.

A.2. Fiscalité

Les deux parties ont eu la même identité de vue quant à la nécessité d'un Accord de non double imposition entre les deux pays. A cet égard, la partie malienne a promis de soumettre dans les meilleurs délais à la partie nigérienne un projet d'Accord en la matière.

B. Echanges Commerciaux

1. Lutte contre la fraude et les obstacles non tarifaires

Les deux parties ont noté que le protocole d'Assistance Administrative Mutuelle constitue un cadre adéquat pour la lutte contre la fraude d'où une nécessité de sa réactualisation et de son application effective.

2. Conférence d'Abuja sur l'Intégration

Pour faciliter la mise en application effective des décisions issues du mini-Sommet d'Abuja les deux parties recommandent à la CEDEAO que des mécanismes de compensation soient étudiés afin d'atténuer les pertes de recettes subies par les pays qui tirent l'essentiel de leurs recettes de la fiscalité de porte.

3. Développement du partenariat

Conscients du faible niveau des échanges entre le Niger et le Mali, les deux parties sont convenus de les dynamiser par le développement du partenariat entre les opérateurs économiques des deux pays.

Dans cette perspective, la partie nigérienne a soumis un projet d'Accord entre la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.

La partie malienne a suggéré que ledit projet d'Accord soit scindé en trois projets d'Accord pour tenir compte de l'existence de trois Chambres distinctes au Mali, ce que la partie nigérienne a accepté.

La partie malienne a invité les opérateurs économiques nigériens à participer à la Foire Exposition de Bamako (FEBAK) en 2001.

Les parties encouragent l'échange entre les structures d'encadrement des opérateurs économiques des deux pays. A cet égard, la Direction du Commerce et de la Concurrence du Mali projette une mission commerciale au Niger au cours de l'année 2000.

Les deux parties se félicitent de la participation de leurs opérateurs économiques aux manifestations commerciales organisées par l'un ou l'autre pays, notamment la FEBAK 97 et 99 au Mali et le Festival International de la Mode Africaine (FIMA) au Niger en 1998.

C. Environnement et Ressources en Eaux

1. Les deux parties ont constaté que le protocole d'Accord relatif à la coopération dans l'utilisation des ressources en eau du fleuve Niger, signé le 12 Juillet 1988 n'a pas connu d'application.

Elles ont convenu de la mise en place rapide du Comité Technique Consultatif Permanent et de l'organisation dans les meilleurs délais de la première réunion de ce Comité. Le Comité traitera de l'ensemble des questions relatives à la gestion des ressources en eau du fleuve, notamment les échanges d'expérience en matière de l'eau et de l'assainissement.

2. Les deux parties ont exprimé leur inquiétude face au développement de la jacinthe d'eau dans le fleuve Niger. Elles ont convenu d'une initiative commune pour la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la jacinthe d'eau dans l'ensemble du bassin du fleuve Niger à travers l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

D. Développement Rural et Ressources Animales

1. Les deux parties se félicitent du niveau de leur coopération en matière de lutte anti-acridienne au sein d'organisations comme AGRHYMET et de programme comme le Programme EMPRES de la FAO. Elles souhaitent la mise en œuvre rapide du programme EMPRES qui prévoit des prospections conjointes.
2. La partie Nigérienne a informé la partie Malienne de la création d'un poste de contrôle phytosanitaire à Ayorou.

La partie Malienne a informé la partie Nigérienne des missions des services de la réglementation et du contrôle du Mali.

MS

7

Les deux parties souhaitent un renforcement de la coopération en matière de contrôle phytosanitaire.

3. Les deux parties ont échangé des informations sur la situation zoonositaire dans les deux pays et l'organisation des réseaux de surveillance épidémiologique. Elles ont souhaité une étroite collaboration, un échange d'information et une organisation conjointe des programmes de lutte contre les épizooties. Les deux parties ont convenu de l'organisation de rencontres périodiques entre structures techniques des zones frontalières.
4. La partie Malienne a remis à la partie Nigérienne :
 - Un projet d'Accord zoonositaire ;
 - Un projet de Protocole d'Accord réglementant la transhumance entre les deux pays.

La partie Nigérienne examinera les projets d'Accord et communiquera ses observations à la partie Malienne par voie diplomatique.

Les deux parties ont échangé leur législation en matière de pêche. Elles ont convenu d'harmoniser leur législation en matière de pêche. La partie Nigérienne soumettra à la partie Malienne les projets de textes harmonisés pour observation.

5. Les deux parties sont convenues de renforcer les échanges d'informations et d'expériences en matière de recherche sur la riziculture.

E. Routes et Transport Routier

1. Etat d'application du Protocole d'Accord en matière de transport routier signé le 31 Octobre 1990

Les deux parties se félicitent de l'application effective de cet Accord qui a permis de réglementer les transports routiers inter-Etats et des rencontres périodiques entre les structures chargées du transport dans les deux pays.

Toutefois, elles recommandent que soient menées des actions de sensibilisation auprès des transporteurs routiers en vue du respect de la Charge à l'essieu.

Concernant la fluidité du trafic, les deux parties recommandent la poursuite des efforts entrepris par les deux Etats dans le cadre de la facilitation des transports routiers.

2. Route Tillabéri-Gao (tronçon Ayorou-Gao)

Les deux parties ont échangé des informations sur l'état d'avancement des travaux d'étude de la route Tillabéri-Gao. Elles ont convenu d'organiser dans les plus brefs délais une rencontre des différentes parties impliquées dans la réalisation de ce projet.

M



Dans le cadre du Liptako-Gourma les deux parties ont convenu d'accélérer les travaux d'aménagement de la piste rurale Ayorou-Inates (au Niger) – Indelimane (au Mali). La partie Nigérienne introduira une requête conjointe de financement auprès de la BOAD dans ce sens.

F. Tourisme

Les deux parties ont souligné la nécessité de promouvoir le tourisme entre les deux pays.

A cet égard, la partie nigérienne préconise des échanges d'expériences en matière de promotion touristique, de réglementation, d'inspection des hôtels – bars-restaurants, des agences de voyage et de développement du tourisme inter-Etats, notamment par le partenariat entre professionnels.

Pour ce faire, les deux parties recommandent la signature d'un Accord permettant la libre circulation des touristes entre les deux pays à l'image du visa touristique du Conseil de l'Entente.

La partie malienne en a pris bonne note et a informé son homologue du Niger du désir des opérateurs maliens d'exploiter le circuit du TENERE en coopération avec des opérateurs nigériens et à proposer l'exploitation de certaines manifestations culturelles à des fins touristiques :

- GUEROWAL Dakoro (Niger),
- Fête des Bororos..... (Niger),
- Fête des Marionnettes..... Markala (Mali),
- Fête des Bœufs à Dialloubé et à Diafarabé... (Mali),
- La course des chameaux de Kidal,
- Tombouctou 2000.

Les deux parties s'engagent à mener des actions communes pour créer des nouveaux produits, à savoir :

- Relancer le produit Girafe,
- Développer l'écotourisme,
- Le FIMA,
- Le Salon International du Textile Africain Christ Seydou (SITACS).

A cet égard, la partie Malienne propose une rencontre des responsables des administrations du tourisme et des opérateurs privés des deux pays en Septembre 2000.

Elle a également informé la partie nigérienne de l'existence de Centres de formation qui pourraient accueillir de jeunes nigériens.

M

D
F

Il s'agit notamment de :

- L'Institut Universitaire de Gestion (IUG), l'Institut de Gestion et de Langues Appliquées aux Métiers (IGLAM) qui préparent au BTS du Tourisme ;
- Le Centre Awa KEITA qui assure la reconversion des jeunes femmes aux métiers de l'Hôtellerie.

G. Secteur Minier

La partie nigérienne a souhaité l'institutionnalisation d'échanges d'expertise et d'expériences entre les deux pays dans ce domaine :

- Législation minière ;
- Elaboration commune de Carte géologique ;
- Visite guidée sur les sites miniers ;
- Utilisation commune des laboratoires ;
- Géo-information.

La partie malienne a indiqué qu'elle est disposée à toute forme de coopération dans ce domaine et a pris note du souhait de la partie nigérienne.

H. Coopération sous-régionale

Les deux parties se félicitent de leur appartenance à la CEDEAO, au CILSS, à l'UEMOA, à l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) et à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Elles ont convenu d'entreprendre des actions conjointes pour la conception et la mise en œuvre rapide des projets d'intérêt commun comme :

- Le projet sur la gestion des zones humides de l'ALG ;
- Le projet de lutte contre la jacinthe d'eau ;
- Le projet de protection des bassins versants du fleuve Niger ;
- Les projets routiers.

II. COOPERATION CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

A. Jeunesse, Sports, Arts et Culture

Les deux parties décident d'intensifier la coopération dans le domaine des sports, des arts et de la Culture.

A cet effet, la partie Nigérienne a soumis à la partie Malienne, un projet de programme d'échanges culturels et sportifs ainsi qu'un projet de contrat de représentation réciproque entre le Bureau Nigérien du Droit d'Auteur et le Bureau Malien du Droit d'Auteur.

La partie Malienne en a pris bonne note et fera parvenir ses observations sur ledit projet.

M

7

La partie Malienne a de son côté rappelé à la partie Nigérienne le projet d'Accord sur la Caravane de l'Amitié qu'elle lui avait soumis lors de la 4^{ème} Session.

La partie Nigérienne en a pris bonne note et enverra par voie diplomatique ses observations sur ledit projet.

Les deux parties encourageront la collaboration entre les Musées, les Institutions de formation et de recherche en Sciences humaines des deux pays.

Les deux parties s'engagent également à collaborer étroitement dans le cadre de la lutte contre l'exportation illicite des biens culturels et de la défense des droits d'auteur.

B. Enseignement Supérieur, Education et Formation Professionnelle

1. Enseignement Supérieur

Les deux parties recommandent la signature d'un Accord de Coopération inter-universitaire.

A cet égard, la partie malienne a promis de soumettre à la partie nigérienne un projet d'Accord en la matière dans les meilleurs délais.

2. Education Nationale

La partie nigérienne a souhaité avoir des informations sur l'expérience du Mali et développer un partenariat dans les domaines suivants :

- Programmes d'enseignement au niveau secondaire ;
- Formation des Formateurs ;
- Scolarisation des filles ;
- Système de ravitaillement des établissements en manuels scolaires ;
- Enseignement communautaire ;
- Planification et gestion de l'éducation ;
- Enseignement des langues nationales ;
- Enseignement technique ;
- Enseignement spécialisé pour les handicapés ;
- Jumelage entre établissements scolaires.

La partie malienne a donné les informations en sa possession sur ces différents points et a promis de faire parvenir à la partie nigérienne de la documentation disponible sur lesdits points.

C. Santé et Sécurité Sociale

1. Santé et Sécurité au travail

Les deux parties recommandent l'instauration d'un échange d'information entre les structures des deux pays chargées de la Santé et de la Sécurité au travail en attendant la signature d'un Accord de coopération.

2. Sécurité Sociale

La partie nigérienne a remis deux projets de convention et d'arrangement administratif à la partie Malienne qui a promis de les examiner et de transmettre ses observations par voie diplomatique. Les deux parties sont convenu d'une rencontre entre les institutions techniques des deux pays pour l'adoption des documents définitifs.

D. Santé Publique

Les deux parties se sont félicitées de l'existence d'un Accord sanitaire signé le 25 Février 1981. Elles ont salué la coopération qui a existé dans ce domaine jusqu'en 1995. Elles recommandent la mise en place d'un Comité paritaire d'experts en matière de santé prévu dans l'Accord de 1981 en vue d'un examen approfondi et l'élaboration de programmes de coopération entre les deux pays.

E. Information et Communication

La partie malienne a rappelé l'existence d'un Accord de coopération en matière d'information et de Communication signé entre les deux pays le 13 Août 1986 et souhaite son opérationnalisation en vue d'établir des échanges de documentation, de films et de programmes radiophoniques et télévisuels.

III. COOPERATION ADMINISTRATIVE, SECURITE FRONTALIERE ET AFFAIRES CONSULAIRES

A – Coopération administrative transfrontalière

En matière de coopération administrative transfrontalière les deux parties ont reconnu la nécessité du maintien des rencontres périodiques cadre idoine de travail pour le règlement des questions frontalières. Par conséquent, elles doivent être diversifiées et dynamisées.

Pour ce faire, les deux parties recommandent la périodicité suivante des rencontres :

- une fois par an entre les Ministres en charge de l'administration territoriale des deux pays. La prochaine rencontre entre les deux ministres concernés étant prévue à Niamey en juillet 2000 ;
- une fois par semestre (mai-novembre) entre les Hauts Commissaires et les Préfets limitrophes ;

- une fois par trimestre (janvier – avril - juillet – octobre) entre les Délégués du Gouvernement, Sous-Préfets et Maires des Communes urbaines limitrophes ;
- une fois par mois entre les Délégués du Gouvernement, Chefs de postes administratifs et Maires de Communes rurales.

Par ailleurs, les deux parties recommandent :

- la création d'une commission inter-communautaire qui sera chargée de la sensibilisation et du règlement pacifique des problèmes liés à la cohabitation des populations, de part et d'autre de la frontière commune. Cette commission sera composée des Chefs traditionnels, Chefs religieux, Leaders d'opinions et représentants de la société civile. La date de création et les modalités de fonctionnement de cette commission seront déterminées au cours de la rencontre des Ministres de l'Intérieur prévue en juillet 2000 à Niamey ;
- les deux parties souhaitent pour la bonne organisation et le respect strict du calendrier établi, la mise à la disposition des responsables frontaliers des moyens adéquats.

B) Jumelage - coopération

- Les deux parties encouragent la multiplication des échanges d'informations et d'expériences en matière de décentralisation. En outre, elles souhaitent le jumelage des villes suivantes :
 - **Ansongo – Tillabéry**
 - **Ménaka – Filingué**
- Les deux parties exhortent les autorités administratives frontalières et les élus locaux à œuvrer pour le renforcement d'une administration frontalière de proximité.

C) Matérialisation de la frontière

- Les deux parties se félicitent de la tenue à Niamey de la première session de la commission mixte paritaire pour la matérialisation de la frontière et suggèrent la reprise des travaux en août 2000 à Bamako.

D) Sécurité transfrontalière

a) **Lutte contre le banditisme armé transfrontalier**

- Considérant l'ampleur de l'insécurité qui prévaut actuellement dans la zone frontalière Niger- Mali ;
- Considérant les pertes en vie humaine et les dégâts matériels enregistrés le long de la frontière.

Les deux parties recommandent :

- L'organisation des rencontres inter-communautaires avec les leaders d'opinion de part et d'autre de la frontière, précédée d'une mission d'information et de sensibilisation ;
- L'installation des liaisons radio entre les autorités administratives et les forces de défense et de sécurité des deux pays ;
- L'organisation des patrouilles mixtes. A cet effet, les deux parties s'engagent à mettre à la disposition des forces de défense et de sécurité les moyens adéquats à l'organisation de ces patrouilles ;
- La réouverture des postes militaires avancés dans les zones frontalières ;
- Concernant le cas spécifique des incidents survenus à Téssit et Ménaka en mai 2000, les deux parties sont convenues d'une rencontre urgente des autorités administratives et militaires concernées (Préfets, Hauts Commissaires, Sous-Préfets, Délégués du Gouvernement, Maires, Chefs de postes administratifs et responsables des forces de défense et de sécurité) au plus tard la première semaine de juin 2000.

b) Circulation des armes

En matière de circulation des armes à feu les deux parties encouragent les commissions nationales de contrôle et de collecte des armes illicites à poursuivre leurs travaux de sensibilisation et de récupération des armes dans les deux pays.

E. AFFAIRES CONSULAIRES

- a) La partie Nigérienne a présenté l'affaire opposant Mr Adamou Mahamane Sani, ressortissant nigérien à Mr Maïga Oumar, Ex-Conseiller Consulaire du Mali en Libye. La partie Malienne en a pris bonne note.
- b) La partie Malienne à son tour, a évoqué un certain nombre de dossiers relatifs aux tracasseries policières et douanières, ainsi que la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires de certains de ses ressortissants. La partie Nigérienne en a également pris bonne note.
- c) Pour surmonter les difficultés liées à la circulation des personnes et des biens les deux parties recommandent :
 - L'application effective des dispositions de la Convention d'établissement et de circulation des personnes signée à Niamey le 22 avril 1964 et celles de l'article 59 du Traité révisé de la CEDEAO relatif à l'immigration et les protocoles y afférents, ainsi que de la Convention Générale de Coopération en matière de justice entre le Niger et le Mali signée le 22 avril 1964 à Niamey applicable aux événements survenus à Téssit le 10 mai 2000.
 - Le renforcement de la coopération entre les services de police des deux pays.

115

87

Au terme des travaux de la 5^{ème} Session de la Grande Commission Mixte Nigéro-Malienne de Coopération, les deux délégations se sont félicitées de l'atmosphère fraternelle et cordiale qui a prévalu au cours des discussions et des résultats auxquels elles sont parvenues.

La 6^{ème} Session de la Grande Commission Mixte Nigéro-Malienne de Coopération se tiendra à Bamako à une date qui sera déterminée d'un commun Accord par les deux Parties par la Voie Diplomatique.

La Délégation Malienne a exprimé ses remerciements et sa gratitude aux Autorités Nigériennes compétentes pour l'accueil chaleureux et les prévenances qui lui ont été réservés pendant son séjour au Niger./.

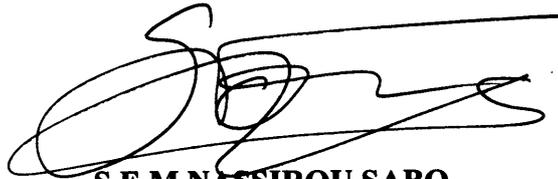
Fait à Niamey, le 23 Mai 2000

**Pour la Partie Malienne
Le Ministre des Affaires Etrangères
et des Maliens de l'Extérieur**



S.E.M MODIBO SIDIBE

**Pour la Partie Nigérienne
Le Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération et de l'Intégration
Africaine**



S.E.M NASSIROU SABO

5EME SESSION DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION NIGERO-MALIENNE

Niamey 22-23 Mai 2000

ORDRE DU JOUR ANNOTE

I. INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

A. Finances

• Douanes

1. Actualisation de la convention d'Assistance Administrative Mutuelle signée le 30 janvier 1993 ;
2. Etat d'application de l'Accord sur le transit de Bétail signé le 12 juillet 1988 ;
3. Examen de l'Accord sur le transit signé le 31 octobre 1990 par les deux pays ;
4. Mesures d'accompagnement de mise en œuvre du tarif extérieur commun

• Fiscalité

5. Principe de non double imposition dans le cadre de la fiscalité intérieure.

B. Echanges commerciaux

1. Lutte contre la fraude et les obstacles non tarifaires ;
2. Conférence d'Abuja sur l'Intégration ;
3. Développement du partenariat entre opérateurs économiques des deux pays ;
4. Projet d'accord de coopération entre les Chambres de commerce des deux pays.

C. Environnement et Ressources en Eau

1. La problématique de la gestion des zones humides du Liptako-Gourma ;
2. La lutte contre la jacinthe d'eau douce ;
3. La protection des bassins versants du fleuve ;
4. L'évaluation des termes du protocole d'accord en matière de ressources en eau ;
5. Echanges d'expérience dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (exemple d'organisation du barrage de Tossèye/Barrage de Kandadji).

D. Développement Rural et Ressources Animales

1. Lutte phytosanitaire dans le cadre de la prospection conjointe du criquet pèlerin dans la zone frontalière (Tamesna) ;
2. Contrôle phytosanitaire à l'importation et à l'exportation ;
3. Echanges d'informations et activités prévues dans le cadre du Liptako-Gourma ;
4. Activités prévues dans le cadre de la coopération avec le CILSS ;
5. Echanges d'expérience dans le domaine de la recherche agronomique des Aménagements Hydroagricoles (riziculture) ;
6. Harmonisation des actions zoosanitaires ;
7. Projet Accord zoosanitaire ;
8. Protocole Accord sur transhumance ;
9. Echange textes sur la pêche.

E. Routes et Transport Routier

1. Etat d'application du Protocole d'Accord en matière de transport routier signé en octobre 1990 ;
2. Route Tillabéry-Gao (tronçon Ayorou-Gao).

F. Tourisme

G. Secteur Minier

H. Coopération Sous-Régionale

II. COOPERATION CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

A. Jeunesse, Sports, Arts et Culture

1. Echanges d'informations et d'expériences dans les domaines tels que l'insertion socio-économique des jeunes ;
2. Etablissement des relations et réseaux entre les organisations de jeunesse des deux pays ;
3. Organisation de rencontres amicales sportives et échanges d'experts dans le domaine sportif ;
4. 2 projets de textes.

B. Enseignement Supérieur, Education et Formation Professionnelle

1. Enseignement Supérieur ;
2. Education Nationale.

C. Santé et Sécurité Sociale

1. Santé et sécurité au travail ;
2. Sécurité sociale ;

D. Santé Publique

E. Information et communication

III. COOPERATION ADMINISTRATIVE ET SECURITE FRONTALIERE ET AFFAIRES CONSULAIRES

A. Coopération Administrative Transfrontalière

B. Jumelage Coopération

C. Matérialisation de la Frontière

D. Sécurité Transfrontalière

E. Affaires Consulaires

Niamey, Mai 2000

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATION NIGERIENNE

1. S.E.M Nassirou Sabo, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine ;
2. M. Dambina Bawa, Secrétaire Général, MAE/C/IA ;
3. Mme Diamballa Maïmouna, Directrice Afrique, MAE/C/IA ;
4. M. Hassane Harouna Maïga, Direction Afrique, MAE/C/IA ;
5. M. Manou Toudou, DAJC, MAE/C/IA ;
6. M. Dan Barma Aboubakar, D.N.E, MAE/C/IA ;
7. M. Meremi Abba Kourou, DAJC, MAE/C/IA ;
8. Chef d'Escadron Dambadji Moussa, Bureau Coopération Militaire, MAE/C/IA ;
9. Col. Mahamane Koraou, SP/CNF, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;
10. M. Boukata Amadou, SAJ.R, MI/AT ;
11. M. Belko Ibrahim, Préfet Tillabéri ;
12. M. Abdoulaye S. Maïga, Sous-Préfet Tillabéri ;
13. M. Alassane Ali, Sous-Préfet Téra ;
14. M. Amadou Babalé, Sous-Préfet Filingué ;
15. M. Mahaman Mourtada, D.C.E, Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
16. Mme Sako Nahissa, Chambre de Commerce ;
17. M. Hamadou Morou, DAAF, Ministère du Travail et de la Modernisation de l'Administration ;
18. M. Chérif Yahaya, Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
19. M. Ibrahim Balla Souley, IGMT, Ministère du Travail et de la Modernisation de l'Administration ;
20. Mme Combasset Fatchima, DEPD, Ministère de l'Education Nationale ;
21. Mme Siddo Ramatou, DEP, Ministère de l'Education Nationale ;
22. M. Issa Namata, DESG, Ministère de l'Education Nationale ;
23. M. Djibril Diarra, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie ;
24. M. Dantonka Zelani, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;
25. M. Moussa Mahamane, DEP, Ministère des Mines et de l'Energie ;
26. M. Manou Mahamane Laouali, DGI, Ministère des Finances ;
27. M. Toyé Ousmane Kiepin, DGD, Ministère des Finances ;
28. M. Bello Mathieu Hassane, DEPIR, Ministère de l'Environnement et de Lutte contre la Désertification ;
29. M. Akreba Ghabdou, DPP, Ministère du Plan ;
30. M. Garba Goudou, Haut Commissariat du Barrage de Kandadji ;

31. M. Karimou Sawani, C/D.E.T./OGTP, Ministère de l'Équipement et des Transports ;
32. M. Mamane Sani Moudy, DPV, Ministère du Développement Rural ;
33. M. Habibou Saïdou, DT/DGTP, Ministère de l'Équipement et des Transports ;
34. M. Haro Wada, DEP, Ministère du Développement Rural ;
35. M. Rouscoua Boubacar, DEPIR, Ministère des Ressources en Eaux ;
36. M. Na-Andi Mamane Tahir, DFPP, Ministère de l'Environnement et de Lutte contre la Désertification ;
37. Dr Seini Aboubacar, D.S.V, Ministère des Ressources Animales ;
38. M. Bako Yacouba, DRE, Ministère des Ressources en Eaux ;
39. M. Garba Radji, DRE, Ministère des Ressources en Eaux ;
40. Mme Gamatché Rabiadou, DST/A, DGPN/ MI/AT ;
41. Lt. Boukar Mamadou, Cdt. Gpt. Tillabéry ;
42. A/C Abdoulaye Begoune, CPA Ayorou ;
43. A/C Arzika Tourba, CPA Banibangou
44. Lt. Idé Abdou, CPA Abala ;
45. M. Leyo Hamidou, C.P.A Bankilaré.

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATION MALIENNE

1. S.E.M Modibo Sidibé, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
2. S.E.M Moulay Bocoum, Consul Général du Mali au Niger ;
3. Dr. Héry Coulibaly, Conseiller Technique, Ministère du Développement Rural ;
4. Général Pangassi Sangaré, Chef d'Etat Major des Armées ;
5. M. Aguibou S. Diarra, Directeur National des Frontières du Mali ;
6. Mme Traoré Rokiatou Guikiné, Directrice Générale Adjointe de la Coopération Internationale (MAE/ME) ;
7. M. Yassoungo Koné, Chef Département Coopération Bilatérale p.i, (MAE/ME) ;
8. M. Sidy Touré, Direction Nationale des Douanes (MEF) ;
9. M. Hama Barry, 1^{er} Conseiller Consulat Mali, Niamey ;
10. Pr Bakary Sinenta, Vice-Recteur, Université Mali ;
11. Mme Cissouma Aïda Koné, CT/MICT ;
12. M. Siraba Traoré, C.T, Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
13. Lt. Col. Issa Diarra, Etat Major des Armées ;
14. M. Hama Maïga, Conseiller Consulaire, Consulat du Mali à Niamey ;
15. Col. Mamadou Telly, Conseiller Technique au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
16. M. Amadou Bassirou Touré, CM-DGME, Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
17. M. Abdoulaye Tounkara, DAJC, Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur.